

D 4-1/2024

Création d'un  
emploi permanent  
de Chargé de  
mission santé,  
animations et  
sénieurs

**Nombre de conseillers**

En exercice : 33

Présents : 24

Absent : 1

Excusés-représentés : 8

Votants : 32

Le Maire, soussignée,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.



L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de juillet à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

**Présents :**

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP (à partir de 19h12), Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. LEBLANC, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, Mme LAURENT (jusqu'à 21h01), Mme ATTINAULT.

**Absents ayant donné procuration :**

M. THIBAUT ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

M HARDY ayant donné procuration à M EURIN

Mme YAP ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE (jusqu'à 19h12)

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à Mme MASSE

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à Mme FARINEAUX

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M LOGIER

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

M. RENOUF ayant donné procuration à M. RICHER

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 21h01)

**Excusé sans pouvoir :**

M. PARSY

M Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

**Rapport de Madame Marie MARCHAND :**

Les créations d'emploi font suite à une réflexion de réorganisation et permettent de mettre en adéquation les effectifs, les emplois et les compétences avec les objectifs stratégiques. La création d'un emploi résulte obligatoirement d'un besoin de la collectivité. Elle doit répondre à un intérêt public ou à une meilleure organisation du service.

La création d'un emploi doit cependant s'exercer dans le respect des prescriptions légales et réglementaires s'imposant aux collectivités territoriales.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;

Vu les décrets n° 88-145 du 15 février 1988 et n° 2019-1414 du 19 décembre 2019.

Il est proposé :

La création d'un emploi de Chargé de mission santé, animations, séniors dans le cadre d'emploi des Rédacteurs (Catégorie B), les missions principales suivantes :

### **Santé :**

- Diagnostic des besoins de prévention primaire sur la commune ;
- Identification des leviers et des freins aux changements de comportement ;
- Elaboration et coordination du planning annuel des actions en lien avec les services de la Direction de l'Action Sociale, de la Direction de l'Animation de la Ville, de la Direction des Services aux Familles et de la Direction des Sports ;
- Identification et recherche de personnes ressources et animation de ce réseau de partenaires ;
- Maintien d'une veille sanitaire ;
- Préparation et suivi du budget Prévention santé ;
- Assurer la recherche de subventions pour le financement des actions portées par la commune ;

### **Animation :**

- Création des outils d'animation et de communication ;
- Coordination des animations et des différents ateliers, notamment dans les écoles ou en direction des séniors ;
- Animer des ateliers dans le cadre du projet « Vivons en forme » en direction des enfants ou des séniors ;
- Pilotage des grands évènements : Téléthon, Parcours du cœur, pédibus... ;
- Organisation et participation aux grands évènements dans la commune (Rallye Inter-écoles, journée du 8 mars, journée du 25 novembre...);
- Recherche de financements, montage des dossiers d'appel à projet et réalisation des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers des actions et projets présentés.

### **Séniors :**

- Coordination et suivi des ateliers gym douce en direction des séniors (planification des séances, liens avec les associations et les usagers, réservations des salles, suivi du budget) ;
- Développer et animer le réseau de partenaires ;
- Repérage des personnes isolées ;
- Accompagnement social des Séniors ;
- Accompagnement aux démarches administratives : complétude dossiers APA
- MDPH, Mutuelle, téléalarme ;
- Coordination du plan prévention isolement et animation du groupe de bénévoles ;
- Gestion du registre des personnes vulnérables de la ville : inscription des personnes, suivi des situations, élaboration de protocoles pour les professionnels... ;
- Veille juridique, suivi des évolutions du cadre réglementaire du secteur gérontologique.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu des missions très spécialisées du poste et des besoins de la Direction de l'Action Sociale.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu intervenir. Les durées totales des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'une expérience professionnelle dans les missions susvisées et être diplômé dans ce secteur d'activité. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**  
*Ne participe pas au vote : Mme DUVAUX*

- **CRÉE** ce poste au tableau des effectifs ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes afférents ;
- **DIT QUE** cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,



*Elisabeth MASSE*  
Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

*Cédric ANDRÉ*  
Cédric ANDRÉ

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le



ID : 059-215905274-20240702-DEL4\_1CM020724-DE